

### Projet de parc éolien de Saint-Aubin-du-Plain

Commune de Saint-Aubin-du-Plain

Département des Deux-Sèvres (79)



#### Pièce 5-C: Cahier de photomontages



Atelier d'écologie paysagère & environnementale

rue de la Vilaine aint-Mathurin-sur-Loire

02 41 68 06 95 www.aepe-gingko.fr contacts@aepe-gingko.f Version initiale : Octobre 2020

Version consolidée: Mai 2021

#### SOMMAIRE

| Méthodologie de réalisation des photomontages   | 6  |
|---|--|
| Tableau récapitulatif des photomontages   | 8  |
| Glossaire   | 13   27   28     28  |
| Comparaison de variantes  | 13   27   28   28   elle de l'aire d'étude rapprochée   29 |
| Les variantes comparées   | 28   |
| Localisation des photomontages servant à la comparaison de variantes à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée | 29   |
| Comparaison de variante – Pm 07   | 32   |
| Comparaison de variante – Pm 27   |  |
| Présentation des photomontages avec la variante retenue (variante n°3)  | 41   |
| Pm 01 – Frange sud du hameau de Bois Roux (commune de Saint-Aubin-du-Plain)                                   | 43   |
| Pm 02 – Frange est du hameau de Pouilly (commune de Saint-Aubin-du-Plain)                                     | 47   |
| Pm 03 – Frange nord-est du hameau de la Lucie (commune de Saint-Aubin-du-Plain)                               | 51   |
| Pm 04 – Frange sud du hameau de Champagne (commune de Saint-Aubin-du-Plain)                                   | 55   |
| Pm 05 – Frange nord-ouest du hameau le Grand Villeneuve (commune de Bressuire)                                | 59   |
| Pm 06 – Frange sud-ouest du hameau de Beauvais (commune de Bressuire)   | 63   |
| Pm 07 – Frange nord du hameau de Maison Rouge, via la RD748 (commune de Bressuire)                            | 67   |
| Pm 08 – Frange nord du hameau des Rainières (commune de Bressuire)  | 71   |
| Pm 09 – RD748 au sud-est du bourg de Saint-Aubin-du-Plain, depuis la zone industrielle                        | 75   |
| Pm 10 – Sortie sud du bourg de Saint-Aubin-du-Plain, via rue de la Croix Bernier                              | 79   |
| Pm 11 – RD159 entre Chambroutet et Noirlieu (commune de Bressuire)  | 83   |
| Pm 12 – Quartier pavillonnaire de Chambroutet (commune de Bressuire)  | 87   |
| Pm 13 – Moulin de la Borde (commune de Saint-Aubin-du-Plain)  | 91   |
| Pm 14 – Entrée sud du bourg de Chambroutet (commune de Bressuire), via la RD159                               |  |
| Pm 15 – Abords de l'église de Saint-Aubin-du-Plain  | 99   |
| Pm 16 - Manoir de la Roche Jacquelin (commune de Voulmentin)  | . 103  |

| Pm 17 – Arrivée nord de Saint-Aubin-du-Plain, via route de la Coudre  | . 107 |
|---|-------|
| Pm 18 – Voie verte entre Nueil-les-Aubiers et Bressuire, à l'intersection avec la RD151 (commune de Bressuire)                  | . 111 |
| Pm 19 – Sortie ouest du bourg de Noirlieu (commune de Bressuire), via rue de l'Épinay   | . 115 |
| Pm 20 – Château de Muflet (commune de Saint-Aubin-du-Plain)   | . 119 |
| Pm 21 – Domaine de la Dubrie (commune de Bressuire)   | . 123 |
| Pm 22 – RD748 au sud-est du bourg de la Coudre (commune d'Argentonnay), depuis l'intersection avec la RD28                      | . 127 |
| Pm 23 – RD28, au sud du bourg de la Coudre (commune d'Argentonnay)  | . 131 |
| Pm 24 – Sortie est du bourg de Voultegeon (commune de Voulmentin), via RD150  | . 135 |
| Pm 25 – RD175 entre Beaulieu-sous-Bressuire et Voultegeon, au nord du hameau de Vrillé (commune de Voulmentin)                  | . 139 |
| Pm 26 – RD748 au nord du hameau des Grandes Roches Neuves (commune de Bressuire)  | . 143 |
| Pm 27 – RD148 entre Noirterre et Noirlieu, à l'est du hameau le Bois Savary (commune de Bressuire)                              | . 147 |
| Pm 28 – La Chapelle des Rosiers, depuis la RD28 (commune de Voulmentin)   | . 151 |
| Pm 29 – Sortie sud du bourg de Saint-Clémentin (commune de Voulmentin), via la RD154  | . 155 |
| Pm 30 – Arrivée nord du bourg de Saint-Clémentin, via la RD164 (commune de Voulmentin)  | . 159 |
| Pm 31 – Sortie sud du bourg de Sanzay, via la RD150 (commune d'Argentonnay)   | . 163 |
| Pm 32 – Golf du Bocage Bressuirais, site d'accueil (commune de Bressuire)   | . 167 |
| Pm 33 - Château de Sanzay, via RD148 (commune d'Argentonnay)  | . 171 |
| Pm 34 – Sortie nord de la ville de Bressuire depuis la voie ferrée, via RD748 (commune de Bressuire)                            | . 175 |
| Pm 35 – Bressuire, zone commerciale nord (commune de Bressuire)   | . 179 |
| Pm 36 – Sortie nord-ouest de la ville de Bressuire, via RD35 (commune de Bressuire)   | . 183 |
| Pm 37 – RD938 entre Noirterre et Geay, à l'est du hameau du Petit Bel-Air (commune de Bressuire)                                | . 187 |
| Pm 38 – Sud de Bressuire, via RD38 (commune de Bressuire)   | . 191 |
| Pm 39 – RD759 entre Nueil-les-Aubiers et Argenton-les-Vallées, au nord du hameau de la Guettière (commune de Nueil-les-Aubiers) | . 195 |
| Pm 40 – RD748, entre Argenton-les-Vallées et la Fougereuse, au sud du hameau la Baugé (commune d'Argentonnay)                   | . 199 |
| Pm 41 – Château de Puy Blin (commune de Bressuire)  | . 203 |
| Pm 42 – RD759 au nord du bourg de Nueil-les-Aubiers (commune de Nueil-les-Aubiers)  | . 207 |
| Pm 43 – RD28 entre Argenton-les-Vallées et Thouars, au sud du hameau de Audefois (commune de Val-en-Vignes)                     | . 211 |
| Tableau récapitulatif des impacts pour chaque photomontage  | 214   |

# MÉTHODOLOGIE DE RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES

#### LA LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES

L'analyse paysagère et patrimoniale a permis de cibler et de hiérarchiser les principaux enjeux liés au projet. Le positionnement des photomontages est défini en se basant sur ces éléments, ainsi que sur les cartes des zones d'intervisibilité théorique, conformément aux préconisations du *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres* (Direction générale de la prévention des risques, décembre 2016). Le nombre de points de photomontage est donc proportionnel aux enjeux paysagers et patrimoniaux du territoire identifiés dans l'état initial. Notons également que ce même guide recommande entre 15 et 30 photomontages pour l'évaluation des impacts.

Ces simulations visuelles auront pour objectif de mesurer l'impact du projet. Leur localisation peut être justifiée par des enjeux liés aux axes de communication, aux lieux de vie, au patrimoine et / ou aux effets cumulatifs ou cumulés (vis-à-vis des autres parcs éoliens – existants ou projetés – par exemple).

#### LA RÉALISATION DES PRISES DE VUE

Sur le terrain, les prises de vue sont réalisées de façon à traiter l'enjeu considéré. S'il s'agit par exemple d'évaluer la perception du parc éolien projeté depuis une route donnée, alors il conviendra de se positionner sur les abords immédiats de cet axe ; autrement en se décalant outre mesure, le point de vue n'est plus représentatif. Le positionnement exact de la photographie peut faire l'objet d'une adaptation le cas échéant pour garantir une pertinence optimale (éviter la présence de masques temporaires au premier plan : maïs...). Par ailleurs, toutes les prises de vue sont réalisées sur des lieux publiques ou présentant un caractère d'ouverture au public.

Les photographies sont réalisées à l'aide d'un trépied, de façon à garantir l'horizontalité de la prise de vue et la qualité de l'assemblage panoramique, et d'un appareil photographique réflex numérique CANON 6D, équipé d'un objectif CANON EF 50 mm f/1.4 USM, soit une focale équivalente de 50 mm (capteur plein format), c'est-à-dire ce qui se rapproche le plus de la perception de l'œil humain et répond donc aux prescriptions des documents de cadrage. L'appareil photographique est positionné à hauteur d'homme pour garantir la représentativité du point de vue.

La campagne photographique est réalisée dans des conditions météorologiques favorables afin d'avoir une visibilité satisfaisante (luminosité, profondeur de champ, etc.). Dans le cadre de ce projet, les prises de vue ont été réalisées le 21 mars 2019 et le 17 juin 2019.

#### LA RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES

Les panoramas sont produits à partir de 5 photos minimum afin d'obtenir un angle horizontal minimum de 120°. Le logiciel WindPRO est utilisé pour la réalisation des photomontages. Ce dernier, en croisant cartographie et photographie, permet de faire le lien entre les données topographiques, les éléments de repère apparaissant sur les prises de vue, leur positionnement exact, ainsi que celui du point d'observation, des éoliennes, et du renseignement du modèle d'aérogénérateur utilisé. Les autres parcs éoliens autorisés ou ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale sont également représentés afin de traiter la problématique des effets cumulatifs / cumulés.

#### LA MISE EN PAGE DU CAHIER DE PHOTOMONTAGES

Le cahier de photomontages présente pour chaque point de vue :

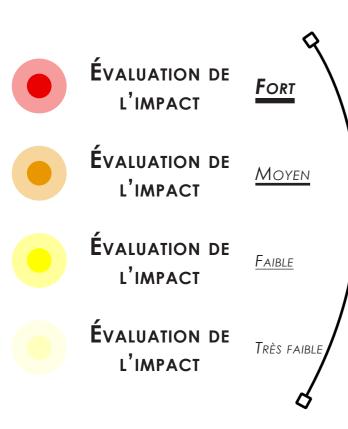
- ▶ Deux cartes de localisation ;
- ▶ Un paragraphe expliquant l'intérêt du photomontage dans le cadre de l'analyse paysagère et patrimoniale ;
- ▶ Un commentaire paysager décrivant la visibilité et la lisibilité du parc éolien projeté pour le point d'observation en question ;
- ▶ Le photomontage schématique couleur, avec un angle horizontal de 120°, représentant de façon non-gommée (comme si on pouvait voir au travers du relief, de la végétation, du bâti, etc.) l'ensemble des parcs éoliens recensés, qui sont identifiés avec un code couleur et dont le nom figure dans le bandeau supérieur de l'image (le parc éolien projeté, mais également ceux en exploitation, autorisés ou ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale, à condition bien entendu qu'ils entrent dans le cadre des 120°) et permettant donc d'étudier finement les effets cumulés / cumulatifs ;
- ▶ La photographie état initial en vue équi-angulaire (cf. Figure 32), avec un angle horizontal de 60°, permettant de restituer de façon réaliste le paysage de la prise de vue, en plaçant le Cahier de photomontages à une distance d'observation d'environ 30 à 35 cm (cette technique limite l'effet d'écrasement induit sur les assemblages panoramiques) ;
- ▶ Le photomontage réaliste (éoliennes gommées) en vue équi-angulaire, avec un angle horizontal de 60°, correspondant à une simulation visuelle permettant de se rendre compte efficacement des rapports d'échelle (même principe que détaillé ci-dessus).

▶ Un ou plusieurs symboles permettant d'identifier directement les thématiques traitées par le photomontage ;



La catégorie de chaque photomontage indique la principale thématique ayant justifié ce positionnement. Néanmoins, un même photomontage pourra à la fois permettre d'appréhender l'impact sur un axe routier, sur les lieux de vie voisins, ou encore sur un élément patrimonial situé à proximité.

▶ Un symbole permettant d'identifier directement le niveau d'impact paysager du projet au niveau du point de prise de vue.



Le niveau d'impact attribuer pour chaque photomontage est représentatif de l'impact du projet sur un point donné bien précis ; il faut parfois plusieurs photomontages afin d'évaluer l'impact sur un village, un hameau, une route, un élément du patrimoine etc. Une moyenne est ensuite faite afin d'obtenir un niveau d'impact global.

#### LES ATOUTS ET LIMITES DES PHOTOMONTAGES

Les photomontages constituent un outil indispensable pour anticiper les évolutions du paysage, appréhender et illustrer les effets, l'insertion du parc éolien projeté. Ils présentent l'avantage indéniable de représenter les aérogénérateurs dans des conditions réelles, puisque ces derniers sont ajoutés à l'aide d'un logiciel spécialisé sur une photographie prise sur le terrain, in situ.

Toutefois, il convient de rappeler qu'ils s'accompagnent de plusieurs limites :

- ▶ Même si la démarche est aussi rigoureuse que possible concernant la réalisation des prises de vue et des photomontages, le résultat obtenu ne restitue pas exactement ce que percevrait l'œil humain puisque ce dernier permet de voir avec davantage de netteté et de profondeur les entités présentes sur l'horizon (limite liée à la prise de vue photographique elle-même, et à l'impression sur papier) ;
- ► Absence de mouvement des éoliennes (la représentation sur un format papier ne permettant pas de traduire le caractère cinétique de ces infrastructures) ;
- ▶ Déformations possibles liées aux assemblages panoramiques (même si l'utilisation d'un trépied limite cet effet) ;
- ► Les éoliennes se placent systématiquement face à l'observateur. Si cela à l'avantage de maximiser l'impact, il rend aussi le photomontage plus statique ;
- ▶ Visibilité des éoliennes sur le photomontage variable en fonction des conditions météorologiques lors de la prise de vue (présence ou non de nuages, position du soleil, saison...).

Ces limites sont prises en compte lors de la rédaction des commentaires paysagers et de l'analyse des effets du projet. Elles n'affectent donc pas les conclusions de l'étude.

#### LES PHOTOMONTAGES DU PROJET

Pour ce projet, 43 photomontages sont réalisés dont 8 à l'échelle de l'aire d'étude immédiate, 29 à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (hors aire d'étude immédiate) et 6 à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (hors aire d'étude rapprochée). Le tableau page suivante récapitule l'emplacement, la thématique principale et la distance au projet

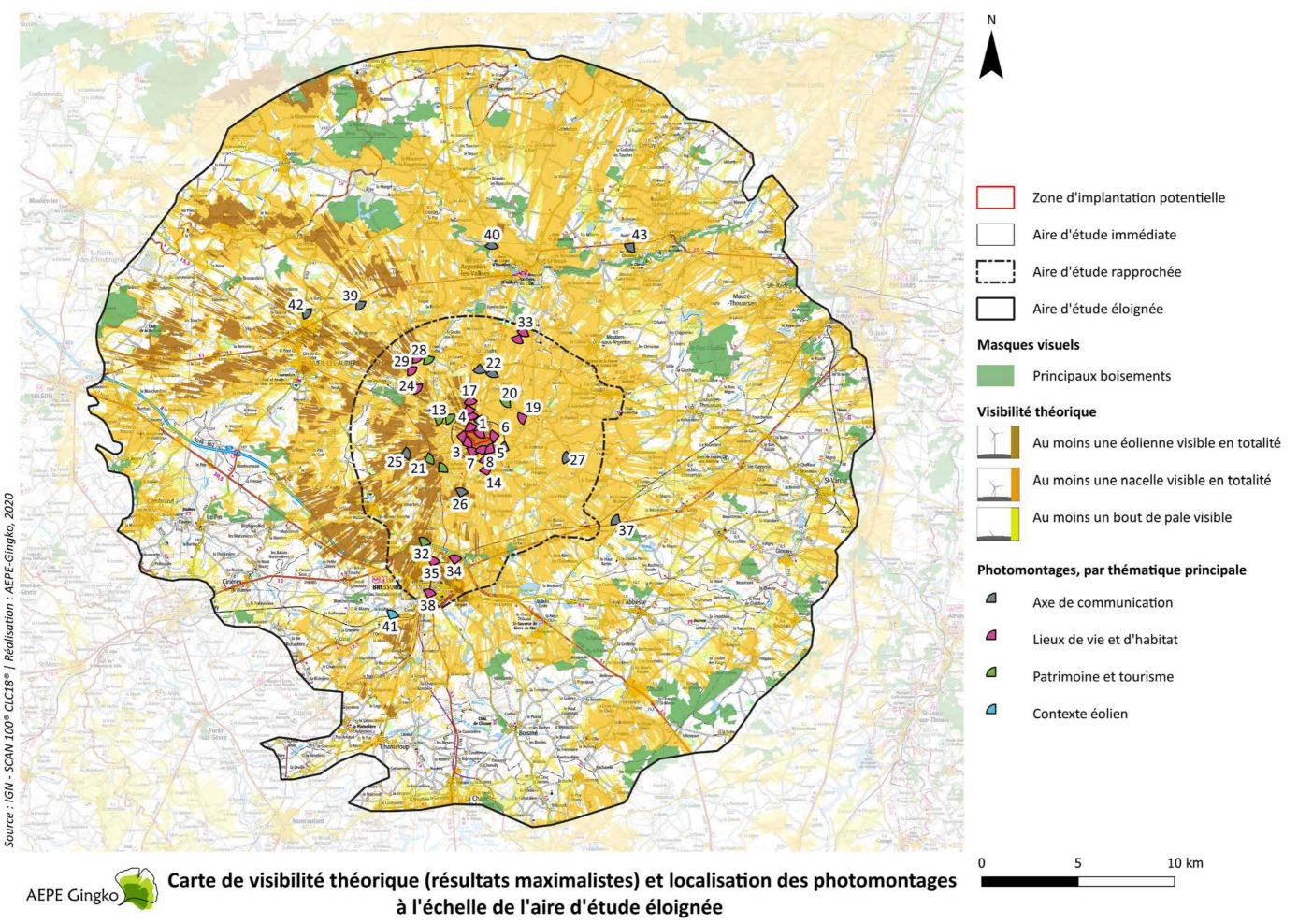
#### TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PHOTOMONTAGES

Le tableau ci-après présente l'ensemble des photomontages proposés dans le présent dossier, leur positionnement, la principale raison ayant justifié leur positionnement, etc.

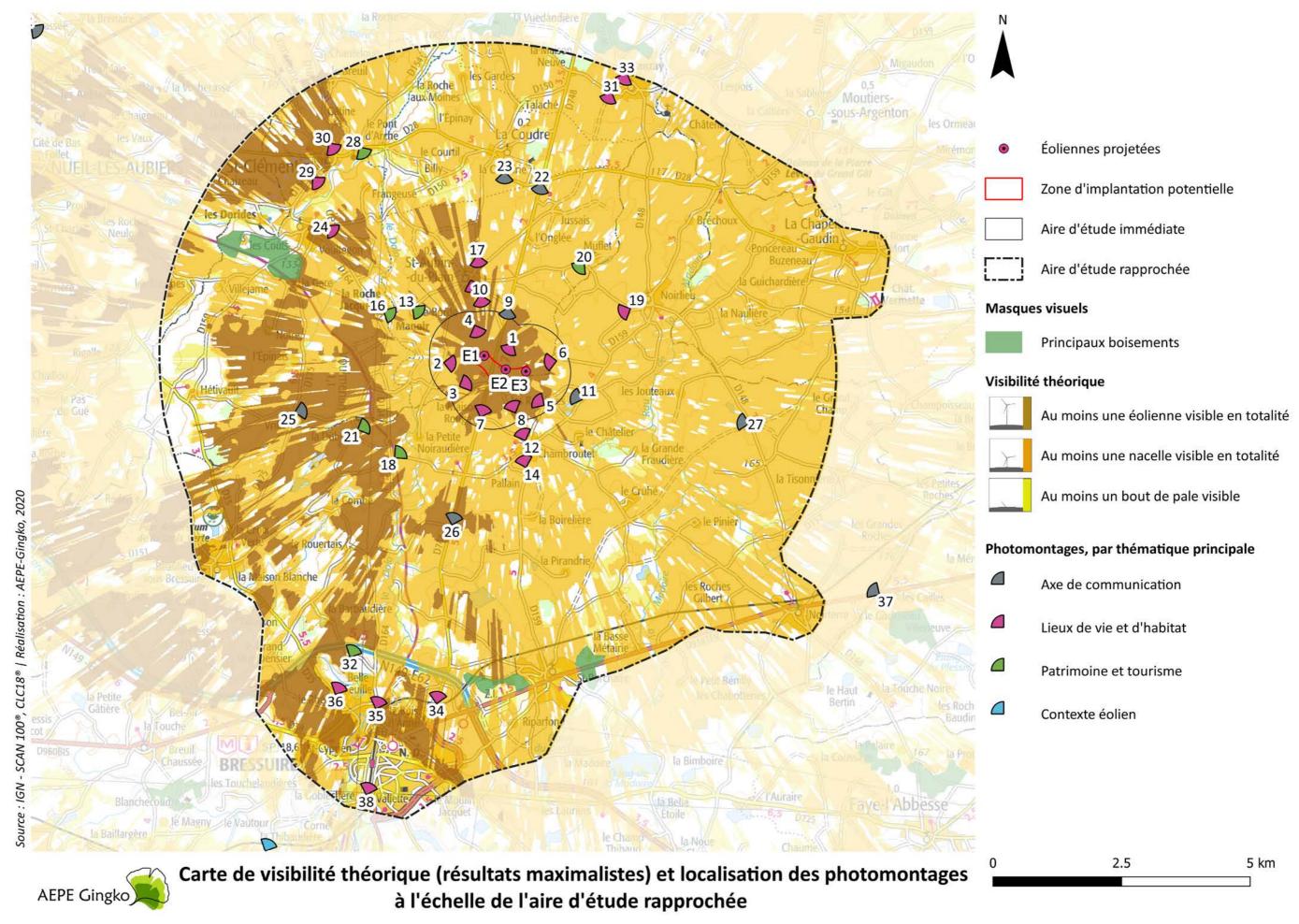
| Numéro du<br>Photomontage | Distance à la Zone d'Implantation potentielle (km) | DISTANCE AU MÂT DE L'ÉOLIENNE LA PLUS PROCHE (KM) | ÉOLIENNE<br>LA PLUS<br>PROCHE | Commune              | Localisation  | Thématique principale     | PHOTOMONTAGE<br>SERVANT À LA<br>COMPARAISON<br>DE VARIANTES | COORDONNÉE<br>X<br>(LAMBERT 93) | Coordonnée<br>Y<br>(Lambert 93) | Latitude<br>(WGS84) | LONGITUDE<br>(WGS84) |
|---------------------------|--|---|-------------------------------|----------------------|---|---------------------------|---|---------------------------------|---------------------------------|---------------------|----------------------|
| 1                         | 0,5  | 0,5   | E2                            | Saint-Aubin-du-Plain | Frange sud du hameau de Bois<br>Roux  | LIEU DE VIE ET D'HABITAT  | Non   | 436333,96                       | 6651624,96                      | 46.89677205         | -0.503923584         |
| 2                         | 0,5  | 0,8   | E1                            | SAINT-AUBIN-DU-PLAIN | Frange est du hameau de Pouilly   | LIEU DE VIE ET D'HABITAT  | Non   | 435002,80                       | 6651274,79                      | 46.87208782         | -0,368686979         |
| 3                         | 0,5  | 0,8   | E1                            | Saint-Aubin-du-Plain | Frange nord-est du hameau de la<br>Lucie  | LIEU DE VIE ET D'HABITAT  | Non   | 435300,12                       | 6650809,54                      | 46.96450953         | -0.591817386         |
| 4                         | 0,6  | 0,6   | E1                            | Saint-Aubin-du-Plain | Frange sud du hameau de<br>Champagne  | LIEU DE VIE ET D'HABITAT  | Non   | 435620,19                       | 6651990,61                      | 47.00259829         | -0.368028727         |
| 5                         | 0,6  | 0,6   | E3                            | Bressuire            | Frange nord-ouest du hameau le<br>Grand Villeneuve                                    | LIEU DE VIE ET D'HABITAT  | Non   | 436960,67                       | 6650443,94                      | 46.95768749         | -0.442892496         |
| 6                         | 0,6  | 0,6   | E3                            | Bressuire            | Frange sud-ouest du hameau de<br>Beauvais   | LIEU DE VIE ET D'HABITAT  | Non   | 437202,30                       | 6651311,93                      | 46.9698605          | -0.554956203         |
| 7                         | 0,6  | 1,0   | E2                            | Bressuire            | Frange nord du hameau de<br>Maison Rouge, via RD748                                   | LIEU DE VIE ET D'HABITAT  | Oui   | 435722,00                       | 6650213,68                      | 46.82273449         | -0.522460095         |
| 8                         | 0,6  | 0,8   | E3                            | Bressuire            | Frange nord du hameau des<br>Rainières  | LIEU DE VIE ET D'HABITAT  | Non   | 436348,75                       | 6650337,42                      | 46.94135855         | -0.459603807         |
| 9                         | 1,0  | 1,1   | E1                            | Saint-Aubin-du-Plain | RD748 au sud-est du bourg de<br>Saint-Aubin-du-Plain, depuis la<br>zone industrielle  | Axe de communication      | Non   | 436275,47                       | 6652357,63                      | 46.85025202         | -0.506499397         |
| 10                        | 1,1  | 1,2   | E1                            | SAINT-AUBIN-DU-PLAIN | Sortie sud du bourg de Saint-<br>Aubin-du-Plain, via rue de la<br>Croix Bernier       | LIEU DE VIE ET D'HABITAT  | Oui   | 435713,35                       | 6652592,09                      | 46.84942562         | -0.48063412          |
| 11                        | 1,1  | 1,2   | E3                            | Bressuire            | RD159 entre Chambroutet et<br>Noirlieu  | Axe de communication      | Non   | 437767,32                       | 6650604,93                      | 46.83295427         | -0.497488112         |
| 12                        | 1,2  | 1,3   | E3                            | Bressuire            | Quartier pavillonnaire de<br>Chambroutet  | LIEU DE VIE ET D'HABITAT  | Non   | 436603,49                       | 6649750,38                      | 46.89203001         | -0.494017987         |
| 13                        | 1,7  | 1,9   | E1                            | SAINT-AUBIN-DU-PLAIN | Moulin de la Borde  | PATRIMOINE                | Non   | 434402,47                       | 6652355,76                      | 46.9041221          | -0.446022979         |
| 14                        | 1,7  | 1,9   | E3                            | Bressuire            | Entrée sud du bourg de<br>Chambroutet   | LIEU DE VIE ET D'HABITAT  | Non   | 436606,71                       | 6649231,29                      | 46.89925904         | -0.52003918          |
| 15                        | 1,4  | 1,5   | E1                            | SAINT-AUBIN-DU-PLAIN | Abords de l'église de Saint-Aubin-<br>du-Plain  | LIEU DE VIE ET D'HABITAT  | Non   | 435524,49                       | 6652876,23                      | 46.88063028         | -0.47877376          |
| 16                        | 1,9  | 2,1   | E1                            | VOULMENTIN           | Manoir de la Roche Jacquelin  | PATRIMOINE                | Oui   | 433841,01                       | 6652279,38                      | 46.92366748         | -0.476771564         |
| 17                        | 1,9  | 1,9   | E1                            | SAINT-AUBIN-DU-PLAIN | Arrivée nord de Saint-Aubin-du-<br>Plain, via route de la Coudre                      | LIEU DE VIE ET D'HABITAT  | Non   | 435651,91                       | 6653372,85                      | 46.91573937         | -0.475003199         |
| 18                        | 2,2  | 2,6   | E1                            | Bressuire            | Voie verte entre Nueil-les-Aubiers<br>et Bressuire, à l'intersection avec<br>la RD151 | Tourisme                  | Non   | 434057,99                       | 6649423,72                      | 46.91854038         | -0.491200068         |
| 19                        | 2,3  | 2,4   | E3                            | Bressuire            | Sortie ouest du bourg de Noirlieu   | LIEUX DE VIE ET D'HABITAT | Non   | 438624,93                       | 6652335,27                      | 46.91762969         | -0.4985262           |
| 20                        | 2,3  | 2,4   | E3                            | Saint-Aubin-du-Plain | Château de Muflet   | PATRIMOINE                | Non   | 437735,04                       | 6653227,14                      | 46.89979632         | -0.472640161         |
| 21                        | 2,6  | 2,8   | E1                            | Bressuire            | Domaine de la Dubrie  | PATRIMOINE                | Non   | 433327,90                       | 6649983,29                      | 46.91273274         | -0.465422587         |
| 22                        | 3,5  | 3,5   | E1                            | Argentonnay          | RD748 au sud-est du bourg de<br>la Coudre, depuis l'intersection<br>avec la RD28      | AXE DE COMMUNICATION      | Oui   | 436915,65                       | 6654781,87                      | 46.90498891         | -0.478521205         |

| Numéro du<br>Photomontage | DISTANCE À LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (KM) | DISTANCE AU MÂT DE L'ÉOLIENNE LA PLUS PROCHE (KM) | ÉOLIENNE<br>LA PLUS<br>PROCHE | Commune           | Localisation   | Thématique principale     | PHOTOMONTAGE<br>SERVANT À LA<br>COMPARAISON<br>DE VARIANTES | COORDONNÉE<br>X<br>(LAMBERT 93) | Coordonnée<br>Y<br>(Lambert 93) | Latitude<br>(WGS84) | Longitude<br>(WGS84) |
|---------------------------|--|---|-------------------------------|-------------------|--|---------------------------|---|---------------------------------|---------------------------------|---------------------|----------------------|
| 23                        | 3,5  | 3,6   | E1                            | ARGENTONNAY       | RD28 au sud du bourg de la<br>Coudre   | AXE DE COMMUNICATION      | Non   | 436194,11                       | 6654989,152                     | 46.90905585         | -0.482692939         |
| 24                        | 3,7  | 4,0   | E1                            | VOULMENTIN        | Sortie est du bourg de Voultegon   | LIEUX DE VIE ET D'HABITAT | Non   | 432708,90                       | 6653940,926                     | 46.8913093          | -0.460464503         |
| 25                        | 3,8  | 3,8   | E1                            | VOULMENTIN        | RD175 entre Beaulieu-sous-<br>Bressuire et Voultegeon, au nord<br>du hameau de Vrillé          | AXE DE COMMUNICATION      | Non   | 432114,51                       | 6650313,787                     | 46.91025942         | -0.453844571         |
| 26                        | 4,0  | 4,0   | E2                            | Bressuire         | RD748 au nord du hameau des<br>Grandes Roches Neuves   | AXE DE COMMUNICATION      | Non   | 435161,77                       | 6648107,607                     | 46.90235668         | -0.45651711          |
| 27                        | 4,4  | 4,5   | E3                            | Bressuire         | RD148 entre Noirterre et<br>Noirlieu, à l'est du hameau le<br>Bois Savary                      | AXE DE COMMUNICATION      | Oui   | 441003,75                       | 6650056,226                     | 46.90115718         | -0.464486436         |
| 28                        | 4,5  | 4,7   | E1                            | VOULMENTIN        | La chapelle des Rosiers, depuis la<br>RD28   | PATRIMOINE                | Non   | 433371,52                       | 6655462,49                      | 46.94293806         | -0.46919974          |
| 29                        | 4,6  | 4,8   | E1                            | VOULMENTIN        | Sortie sud du bourg de Saint-<br>Clémentin, via la RD154                                       | LIEU DE VIE ET D'HABITAT  | Non   | 432462,07                       | 6654875,55                      | 46.91929993         | -0.466612934         |
| 30                        | 5,0  | 5,2   | E1                            | VOULMENTIN        | Arrivée nord du bourg de Saint-<br>Clémentin, via la RD164                                     | LIEU DE VIE ET D'HABITAT  | Non   | 432778,40                       | 6655538,94                      | 46.92818499         | -0.475385875         |
| 31                        | 5,6  | 5,7   | E3                            | ARGENTONNAY       | Sortie sud du bourg de Sanzay, via la RD150  | LIEU DE VIE ET D'HABITAT  | Non   | 438264,70                       | 6656538,22                      | 46.89597728         | -0.46080552          |
| 32                        | 5,9  | 6,4   | E2                            | Bressuire         | Golf du bocage Bressuirais, site d'accueil   | Tourisme                  | Non   | 433186,01                       | 6645556,26                      | 46.92769634         | -0.447950297         |
| 33                        | 6,0  | 6,1   | E3                            | ARGENTONNAY       | Château de Sanzay, via RD148   | LIEU DE VIE ET D'HABITAT  | Non   | 438569,09                       | 6656903,33                      | 46.90044984         | -0.403235093         |
| 34                        | 6,3  | 6,6   | E2                            | Bressuire         | Sortie nord de la ville de<br>Bressuire depuis la voie ferrée,<br>via la RD748                 | LIEU DE VIE ET D'HABITAT  | Non   | 434867,51                       | 6644651,48                      | 46.92002303         | -0.435755977         |
| 35                        | 6,7  | 7,1   | E2                            | Bressuire         | Bressuire, zone commerciale nord   | LIEU DE VIE ET D'HABITAT  | Non   | 433689,43                       | 6644550,13                      | 46.92118651         | -0.474127785         |
| 36                        | 6,7  | 7,1   | E2                            | Bressuire         | Sortie nord-ouest de la ville de<br>Bressuire, via la RD35                                     | LIEU DE VIE ET D'HABITAT  | Non   | 432902,62                       | 6644830,34                      | 46.93212235         | -0.514359122         |
| 37                        | 7,8  | 7,9   | E3                            | Bressuire         | RD938 entre Noirterre et Geay, à l'est du hameau du Petit Bel-Air                              | AXE DE COMMUNICATION      | Non   | 443497,02                       | 6646796,31                      | 46.94652379         | -0.514381018         |
| 38                        | 8,4  | 8,7   | E2                            | Bressuire         | Sud de la ville de Bressuire, via la<br>RD38   | LIEU DE VIE ET D'HABITAT  | Non   | 433503,52                       | 6642880,63                      | 46.94042999         | -0.518147271         |
| 39                        | 8,9  | 9,6   | E2                            | NUEIL-LES-AUBIERS | RD759 entre Nueil-les-Aubiers et<br>Argenton-les-Vallées, au nord du<br>hameau de la Guettière | Axe de communication      | Non   | 429811,92                       | 6658266,38                      | 46.94607344         | -0.5065462           |
| 40                        | 10,0   | 10,0  | E1                            | ARGENTONNAY       | RD748 entre Argenton-les-Vallée<br>et la Gougereuse, au sud du<br>hameau de Baugé              | AXE DE COMMUNICATION      | Non   | 436846,92                       | 6661458,45                      | 47.00138599         | -0.464356054         |
| 41                        | 10,0   | 10,4  | e2                            | Bressuire         | Château du Puy Blin  | CONTEXTE ÉOLIEN           | Non   | 431551,38                       | 6641831,29                      | 46.96109104         | -0.439102696         |
| 42                        | 10,6   | 10,9  | E1                            | NUEIL-LES-AUBIERS | RD759 au nord du bourg de<br>Nueil-les-Aubiers   | AXE DE COMMUNICATION      | Non   | 426985,25                       | 6657799,45                      | 46.84804555         | -0.496020703         |
| 43                        | 12,4   | 12,6  | E3                            | VAL-EN-VIGNES     | RD28 entre Argenton-les-Vallées<br>et Thouars, au sud du hameau de<br>Audefois                 | AXE DE COMMUNICATION      | Non   | 444165,20                       | 6661276,41                      | 46.85689479         | -0.503206495         |

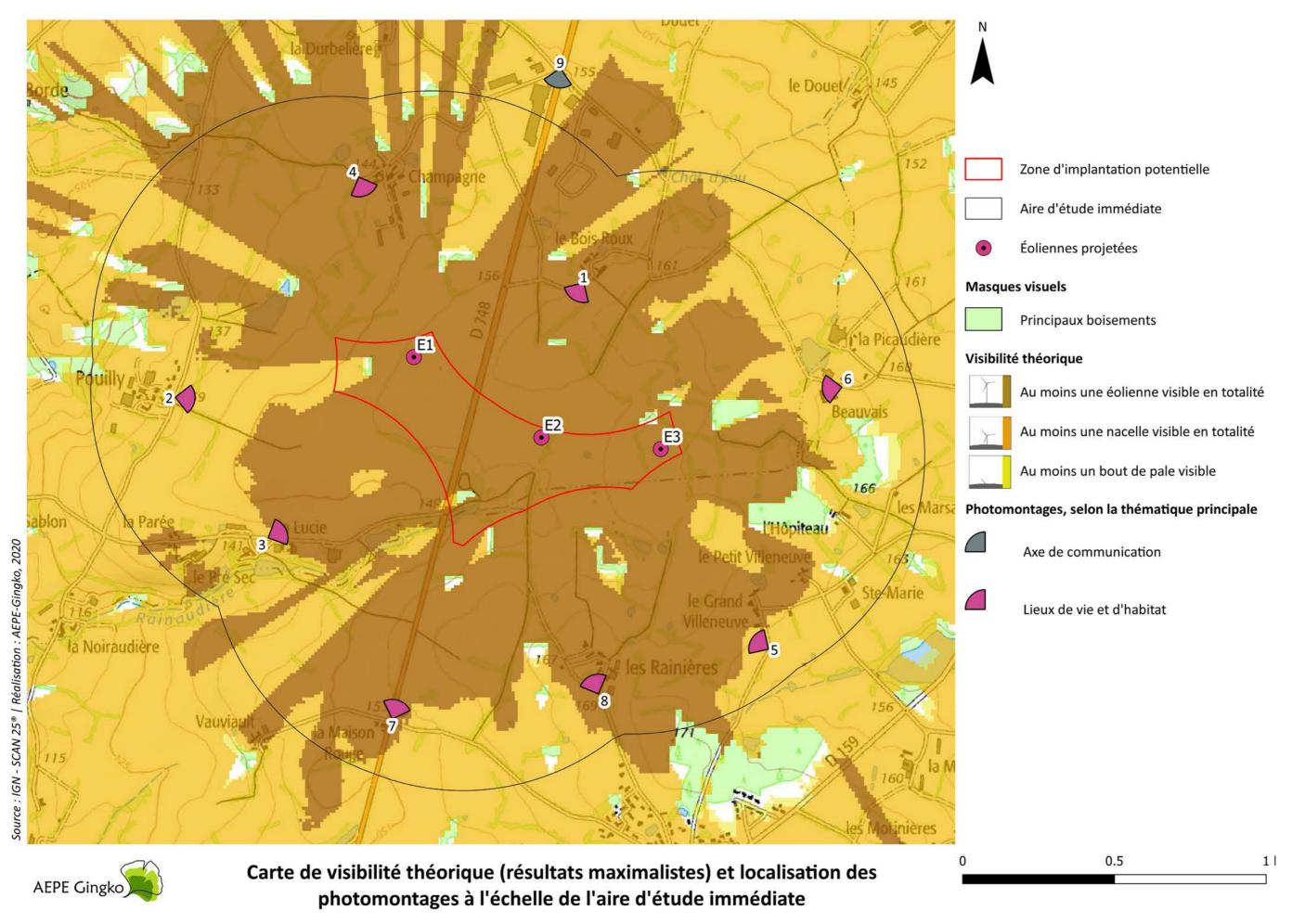
#### LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE



#### LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE



#### LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE



# GLOSSAIRE

# GLOSSAIRE



#### Sources du Glossaire

- [1] Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens Actualisation 2010, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, juillet 2010.
- [2] Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Direction générale de la prévention des risques, décembre 2016.
- [3] www.actu-environnement.com
- [4] Convention européenne du paysage Mise en œuvre en France, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, mars 2007.
- [5] Éoliennes et paysages de la Manche, principes généraux, 2003, Conseil Général de la Manche.
- [6] Le Parc et l'éolien Guide pour un développement de l'éolien raisonné et cohérent, Parc Naturel Régional Loire-Anjou Touraine, 2008.

Toutes illustrations: Réalisation AEPE-Gingko, 2018



#### THÉMATIQUES DU GLOSSAIRE

## 1 - PARC ÉOLIEN - GÉNÉRALITÉS

- Éolienne
- Aérogénérateur
- Parc éolien
- Poste de livraison

#### 2 - LECTURE DU PAYSAGE

- Paysage
- Paysage visible
- Paysage perçu
- Élément de paysage
- Élément de paysage emblématique
- Structure paysagère
- Points d'appel visuels (et points de repère)
- Lignes de force
- Paysage ouvert
- Paysage fermé
- Paysage semi-ouvert
- Paysage avec éoliennes
- Paysage éolien

# 3 - VOCABULAIRE UTILISÉ DANS LE CADRE D'UNE ÉTUDE D'IMPACT

- Enjeux
- Sensibilité
- Impact
- Effet

#### 4 - VISIBILITÉ DU PARC ÉOLIEN DANS LE PAYSAGE

- Champ visuel
- Visibilité
- Covisibilité
- Covisibilité directe
- Covisibilité indirecte
- Concurrence visuelle
- Vue franche
- Vue filtrée
- Effet de fenêtre

# 5 - Perception des PROPORTIONS DES MACHINES

- Taille apparente
- Prégnance
- Interdistance
- Interdistance apparente
- Échelle d'un paysage
- Contraste d'échelle
- Surplomb

#### 6 - LECTURE DU PROJET ÉOLIEN

- Homogénéité / hétérogénéité des tailles apparentes
- Homogénéité / hétérogénéité des interdistances apparentes
- Homogénéité / hétérogénéité des altitudes sommitales
- Lisibilité paysagère
- Effet de brouillage

#### 7 - LECTURE DU PROJET ÉOLIEN DANS UN PAYSAGE ÉOLIEN OU AVEC ÉOLIENNES

- Effets cumulatifs
- Effets cumulés
- Saturation visuelle
- Emprise visuelle horizontale occupée par le motif éolien
- Espace de respiration

#### 8 - OUTILS D'ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE

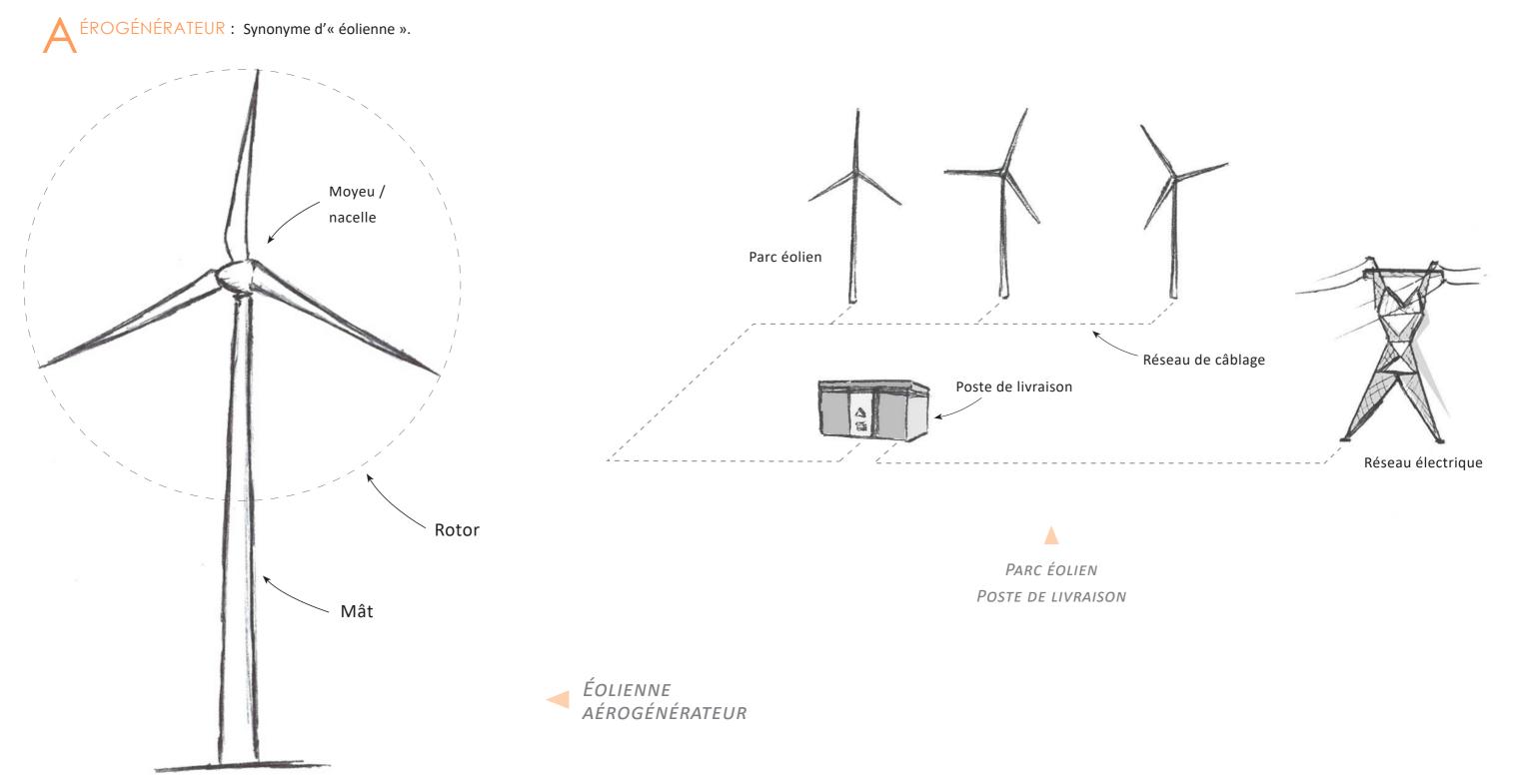
- ZIV : Zones d'Intervisibilité
- Carte de visibilité
- Photomontage
- Coupe topographique

#### PARCS ÉOLIENS - GÉNÉRALITÉS

OLIENNE: « Dispositif destiné à convertir l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique. Les éoliennes sont composées de pales en rotation autour d'un rotor et actionnées par le vent. Elles sont généralement utilisées pour produire de l'électricité et entrent dans la catégorie des énergies renouvelables. Il existe deux types d'éoliennes modernes: celles qui ont un axe horizontal dont le rotor ressemble à une hélice d'avion et celles qui ont un axe vertical. Les plus courantes sont celles à axe horizontal qui sont composées d'un mât, d'un rotor, d'une nacelle, d'un système de régulation, et d'un poste de transformation moyenne tension. » [3]

ARC ÉOLIEN: « Un parc éolien est un ensemble de plusieurs aérogénérateurs sur un site connectés au réseau d'électricité en un même point. » [3]

OSTE DE LIVRAISON (PDL) : Le poste de livraison (ou PDL) fait partie des éléments annexes du parc éolien. L'électricité produite passe par le réseau de cablage interne du parc jusqu'au poste de livraison (local technique), d'où elle est réinjectée dans le réseau électrique.



AYSAGE: « Paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » [4]

AYSAGE VISIBLE: « La notion de visibilité (...) correspond à une approche « quantitative ». Il s'agit de déterminer ce que l'on voit, dans quelles proportions on le voit (taille, distance, pourcentage d'occupation du champ visuel, etc.), depuis quel endroit, si l'observateur est statique ou dynamique, s'il est dynamique: quel est son moyen de transport (pédestre, véhicule lent, rapide, etc.), quelle séquence paysagère en découle, etc.... » [2]

AYSAGE PERÇU: « Avec la notion de perception, l'approche devient « qualitative ». La perception prend en compte la façon dont l'espace est appréhendé de manière sensible par les populations. Ainsi, le paysage est analysé dans son ensemble et selon toutes ses composantes (physique, sociale, historique, culturelle, etc.). De même, le regard que porte l'observateur sur le parc éolien est mis en perspective en fonction notamment de la qualité et de la reconnaissance éventuelle du ou des points de vue considérés (au regard des valeurs portées notamment à ces points de vue) et donc de leur sensibilité respective. Par exemple, un point de vue depuis une route secondaire peu fréquentée sera généralement moins sensible qu'un point de vue depuis un panorama touristique. » [2]

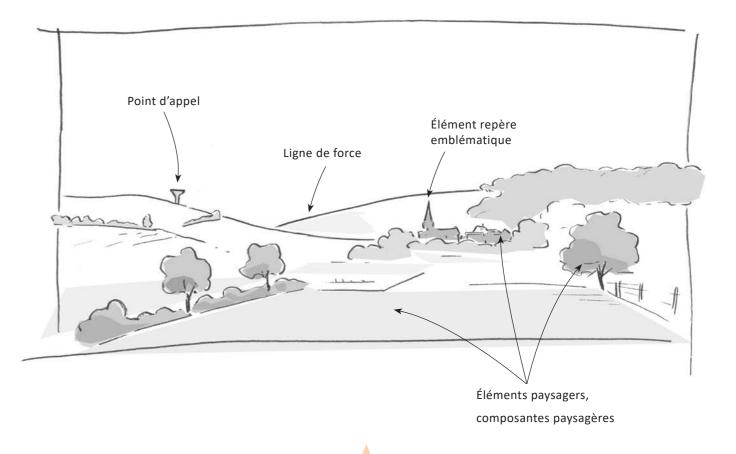
LÉMENTS DE PAYSAGE: L'ensemble des entités ponctuelles biophysiques et anthropiques constituent indépendamment des « éléments de paysage », ou « composantes paysagères ». Assemblés entre eux de manière spécifiques, ils forment des structures paysagères. Il peu s'agir par exemple d'un arbre, d'une haie, d'un élément bâti, d'une éolienne, d'un étang, ...

LÉMENTS DE PAYSAGE EMBLÉMATIQUES : Certains éléments de paysage sont nettement perceptibles depuis les territoires voisins et peuvent constituer des points de repères : clocher d'église, relief particulier, etc. Ils représentent un enjeu particulier notamment par rapport aux problématiques de concurrence visuelle ou de rupture d'échelle.

TRUCTURE PAYSAGÈRE: Une structure paysagère est un ensemble d'éléments de paysage qui interagissent. Les structures paysagères sont les traits caractéristiques d'un paysage.

OINTS D'APPEL VISUELS (ET POINTS DE REPÈRES): Points vers lesquels le regard se fixe pendant un temps plus ou moins long, perçu de façon distincte et facilement identifiable dans le reste du paysage (un arbre isolé, un pylône électrique, un point de fuite...).

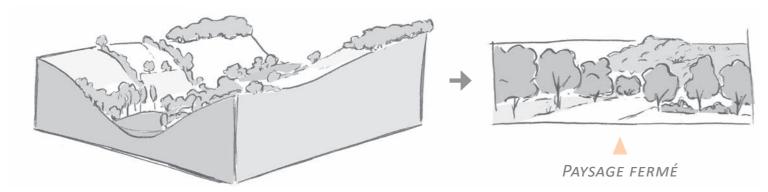
IGNES DE FORCE: Les éléments linéaires structurants la perception d'un paysage constituent ses lignes de forces et peuvent correspondre à l'organisation du relief, à des structures végétales, etc... qui dessinent des lignes de fuites, des lignes de convergence ou soulignent des perspectives...



ÉLÉMENTS DE PAYSAGE
ÉLÉMENT DE REPÈRE - EMBLÉMATIQUE
POINT D'APPEL
LIGNE DE FORCE

#### LECTURE DU PAYSAGE (SUITE)

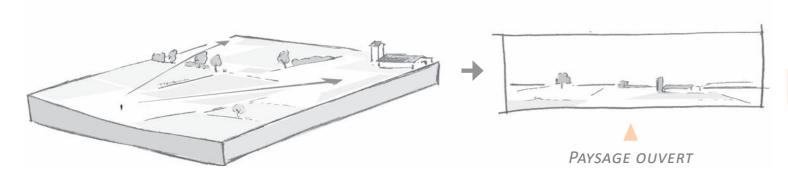
AYSAGE FERMÉ: On qualifie les paysages de «fermés» lorsqu'à l'intérieur de ces derniers le regard est le plus souvent bloqué au premier plan par des masques opaques (trame bâtie, végétation, etc.) C'est par exemple le cas de nombreuses vallées densément arborées ou d'ensembles urbains.



PAYSAGE AVEC ÉOLIENNES : « Les paysages avec éoliennes sont des territoires dans lesquels les éoliennes constituent un ensemble d'éléments de paysage dont l'implantation n'en modifie pas fondamentalement les qualités paysagères ». [6]

AYSAGE ÉOLIEN : « Les paysages éoliens sont des territoires dans lesquels les éoliennes en viennent à devenir les éléments de paysage prépondérants, le faisant ainsi évoluer vers de nouvelles spécificités et qualités paysagères ». [6]

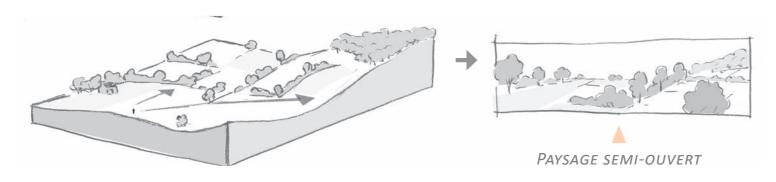
AYSAGE OUVERT: On qualifie les paysages d'«ouverts» lorsqu'aucun élément ne bloque le regard au premier ni au moyen-plan et qu'ils offrent donc de larges et profondes perspectives sur les territoires environnants. C'est par exemple le cas des plateaux agricoles peu plantés, type «openfield».



VOCABULAIRE UTILISÉ DANS LE CADRE D'UNE ÉTUDE D'IMPACT

NJEUX : « L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet. » [1]

AYSAGE SEMI-OUVERT: On qualifie les paysages de «semi-ouverts» lorsqu'ils présentent une alternance de territoires fermés et d'autres ouverts, c'est-à-dire que le regard est parfois bloqué au premier plan par des masques opaques (trame bâtie, végétation, etc.), et qu'à d'autres endroits de larges et profondes perspectives sur les territoires environnants sont possibles. C'est par exemple le cas de certains paysages bocagers vallonnés qui en point haut peuvent offrir des vues lointaines et en point bas présentent des ambiances plus intimistes.



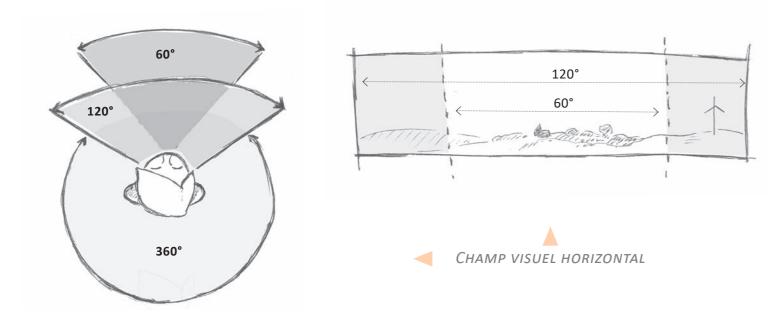
SENSIBILITÉ: « La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'impact potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié. » [1]

MPACT: L'impact est la conséquence objective du projet sur l'environnement. Plusieurs facteurs rentrent en compte dans l'évaluation d'un impact sur le paysage; il s'agit d'estimer la visibilité effective du projet (projet perçu ou non, vue franche ou filtrée, partielle ou complète...), la qualité de l'inscription du projet dans le paysage d'accueil (lisibilité, prégnance, cohérence...), et enfin le croisement de ces caractéristiques avec le niveau d'enjeu en présence (niveau de fréquentation du lieu, paysage emblématique, valeur patrimoniale...).

FFET: Synonyme d'impact dans l'étude paysagère et patrimoniale.

#### VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN DANS LE PAYSAGE

HAMP VISUEL: Le champ visuel correspond à l'étendue spatiale perceptible à la vue depuis un point d'observation donné. On peut distinguer plusieurs cadrages horizontaux dans le champ visuel: un premier cadre de 60° correspondant à ce que l'on voit nettement et de façon détaillée; un deuxième à 120° correspondant à ce que l'on peut voir en tournant légèrement la tête de part et d'autre; un dernier à 360° correspondant à ce qu'il est possible de voir en pivotant sur soi-même.



ISIBILITÉ: « La visibilité se définit dès lors qu'un observateur a la possibilité de voir tout ou une partie des éoliennes d'un parc depuis un espace donné. La visibilité doit être précisée à partir de différents paramètres: la distance entre l'observateur et l'éolienne (qui permet de prendre en compte notamment la taille relative de l'objet, le nombre de plans successifs visibles, les conditions de nébulosité, etc.); la présence d'obstacles ou de masques visuels entre l'observateur et l'éolienne (relief, couvert végétal, boisements, bâti, etc.). » [2]

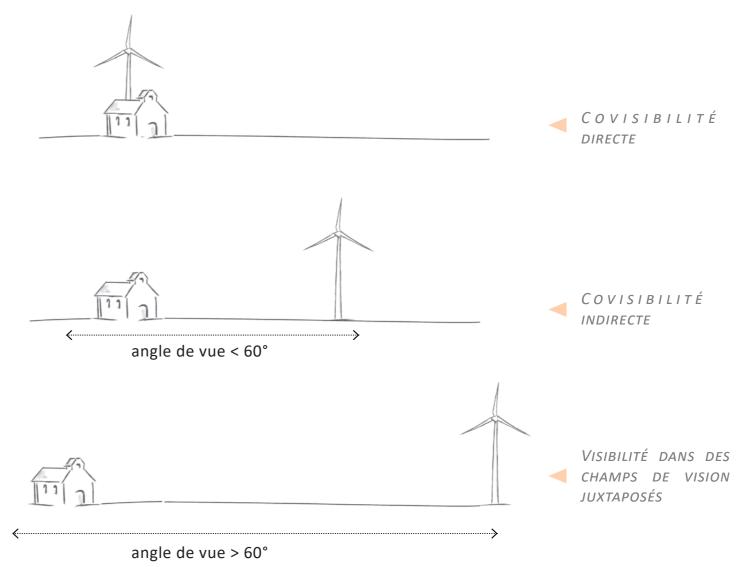


VISIBILITÉ DEPUIS LES ABORDS D'UN MONUMENT

OVISIBILITÉ: « Tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un espace donné sont visibles conjointement, depuis un même point de vue. Cette définition appelle plusieurs subdivisions selon que la vision conjointe est directe ou indirecte. » [2]

OVISIBILITÉ DIRECTE: « Depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné, se superposent visuellement, que les aérogénérateurs viennent se positionner en avant-plan ou en arrière-plan. » [2]

OVISIBILITÉ INDIRECTE: « Depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné sont visibles ensemble, au sein d'un champ visuel binoculaire de l'observateur, dans la limite d'un angle d'observation de 60° (30° de part et d'autre de l'axe central de vision). Au-delà de cet angle d'observation, on ne parlera plus de covisibilité, mais plutôt d'une perception selon des champs visuels juxtaposés. » [2]



#### Visibilité du projet éolien dans le paysage (suite)

ONCURRENCE VISUELLE: On parle de concurrence visuelle lorsque deux éléments de paysage (ou davantage) apparaissent dans la même portion du champ visuel, multipliant les points d'appel et / ou contrastant fortement au niveau de leur vocabulaire paysager (élément industriel proche d'une entité patrimoniale par exemple).

CONCURRENCE VISUELLE AVEC LA SILHOUETTE D'UN BOURG DE FAÇON SUPERPOSÉE





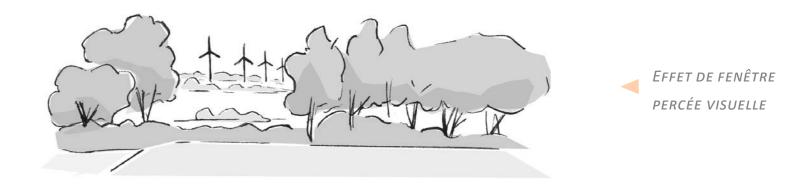
UE FRANCHE: La vue est franche sur un parc éolien ou sur certaines éoliennes lorsque ces dernières sont perçues en entier ou presque (de la base du mât jusqu'à l'extrémité des pales), sans masque formé par d'autres éléments paysagers positionnés entre l'observateur et les machines.



UE FILTRÉE: La vue sur un parc éolien ou sur certaines éoliennes est dite filtrée lorsque la perception des machines est partiellement masquée par d'autres éléments de paysage positionnés dans des plans plus proches de l'observateur (végétation, éléments bâtis...). On peut alors parler « d'effet de masque ».



FFET DE FENÊTRE: On parle d'effet de fenêtre lorsque les éléments de premier plan (végétation, bâti...) n'autorisent qu'une perception cadrée d'un élément de paysage lointain au gré d'une percée visuelle.

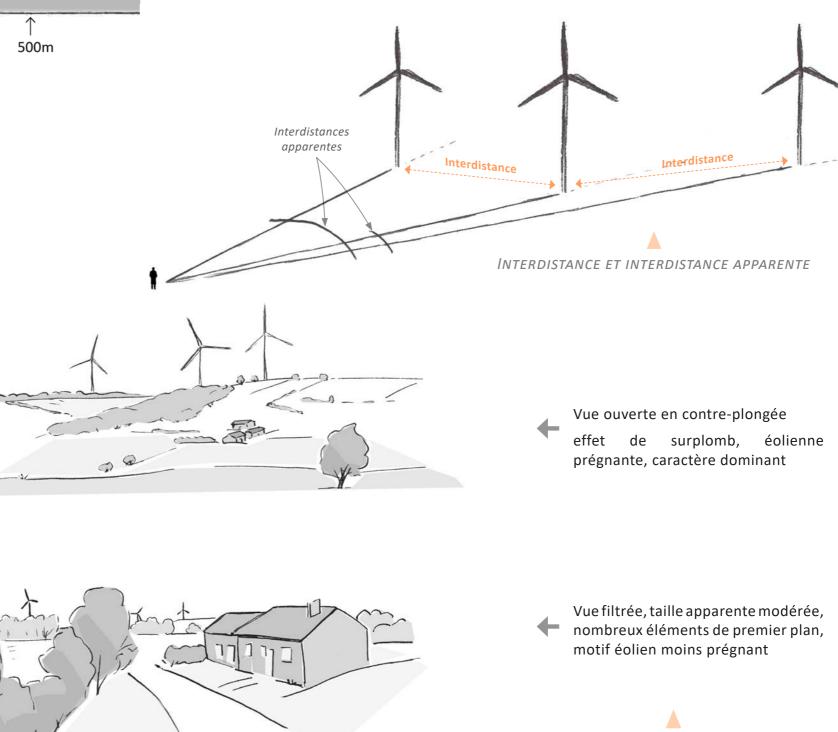


#### ÉCHELLES DE PERCEPTION DES ÉOLIENNES

AILLE APPARENTE: La taille apparente correspond à l'angle vertical occupé par un objet dans le champ visuel. Il dépend donc de ses dimensions physiques mais aussi de son éloignement. Plus un objet est distant du point d'observation, plus sa taille apparente est faible.

200m 5km 1km NTERDISTANCE: Écartement entre deux éléments de paysage, et notamment entre deux mâts d'éoliennes.

NTERDISTANCE APPARENTE : Écartement dans le champ visuel entre deux éléments de paysage, et notamment entre deux mâts d'éoliennes. L'interdistance apparente entre deux éléments identiques varie donc en fonction du positionnement de l'observateur.



TAILLE APPARENTE D'UNE ÉOLIENNE

RÉGNANCE : "La prégnance d'un élément dans le paysage fait référence à la perception de cet élément au sein d'un ensemble paysager. Le caractère prégnant d'un élément peut s'apprécier selon le rapport d'échelle qu'il entretient avec ce paysage d'accueil ou avec un autre élément composant ce paysage. Ainsi, la prégnance d'une éolienne correspond le plus souvent à l'appréciation du caractère dominant ou non de cette éolienne dans un paysage (on parle parfois de "dominance"). Dans les études paysagères et patrimoniales, la prégnance des éoliennes dans le paysage sera à appréhender en intégrant à la fois des critères quantitatifs (distances, tailles apparentes relatives des différents éléments de paysage, proportion dans le champ visuel, notion de champs de visibilité, position de l'observateur – vue plongeante, à niveau ou en contre-plongée – etc.) et des critères qualitatifs (ambiance paysagère, reconnaissance des paysages ou du patrimoine, etc.). La perception et la prégnance d'une ou plusieurs éoliennes dépendent de plusieurs facteurs qui vont conditionner son impact visuel : - La distance : la perception visuelle d'un objet vertical (proportion de cet objet dans le champ visuel humain) suit une courbe asymptotique selon l'éloignement. En effet, avec l'éloignement, 1) la hauteur apparente d'une éolienne (son angle vertical) diminue selon une asymptote, 2) la fréquence des bonnes conditions de visibilité diminue (transparence de l'air) significativement, 3) l'existence au premier ou au second plan d'un obstacle va intervenir comme masque visuel. - Mais également : l'arrière-plan, la situation et la position de l'observateur (vue plongeante, contre-plongée...), la dynamique de la vue, les éléments environnants, le nombre d'éoliennes, l'existence de parcs éoliens déjà présents, les conditions atmosphériques, la présence ou non d'autres éléments techniques ou industriels..." [2]

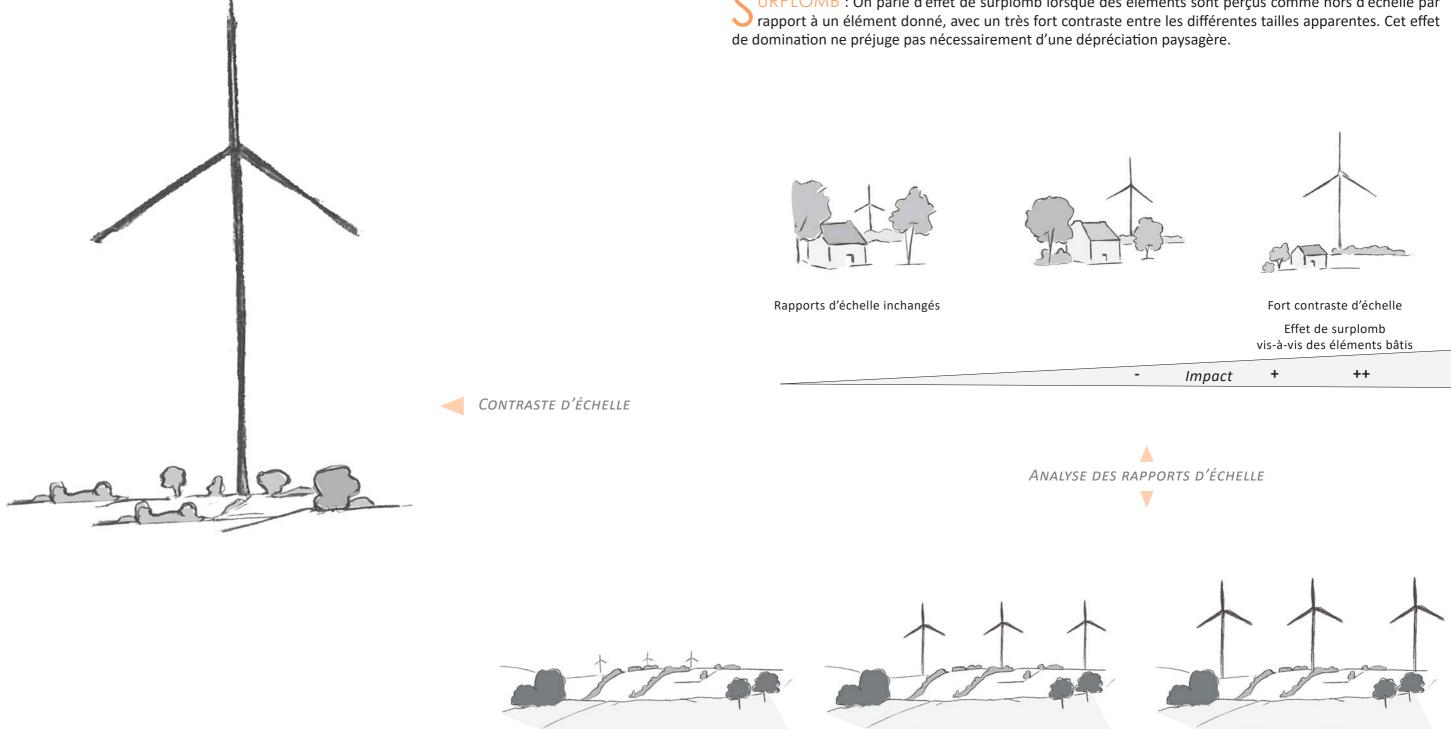
FACTEURS DE PRÉGNANCE VISUELLE

#### ÉCHELLES DE PERCEPTION DES ÉOLIENNES (SUITE)

CHELLE D'UN PAYSAGE: "L'échelle d'un paysage est donnée par deux éléments: la dimension de l'espace perçu et la présence dans cet espace "d'étalons" visuels à l'échelle humaine qui permettent de comparer les grandeurs par rapport à une échelle habituelle." [5]

ONTRASTE D'ÉCHELLE : La notion de contraste d'échelle s'applique lorsqu'un nouvel élément de paysage présente, depuis un point d'observation donné, une taille apparente supérieure à celle des entités en place. On parle de rupture d'échelle lorsque cet effet de contraste est très fort.

URPLOMB : On parle d'effet de surplomb lorsque des éléments sont perçus comme hors d'échelle par



Rapports d'échelle respectés par

rapport au relief

++ **Impact** 

Contraste d'échelle, effet d'écrasement

par rapport au relief

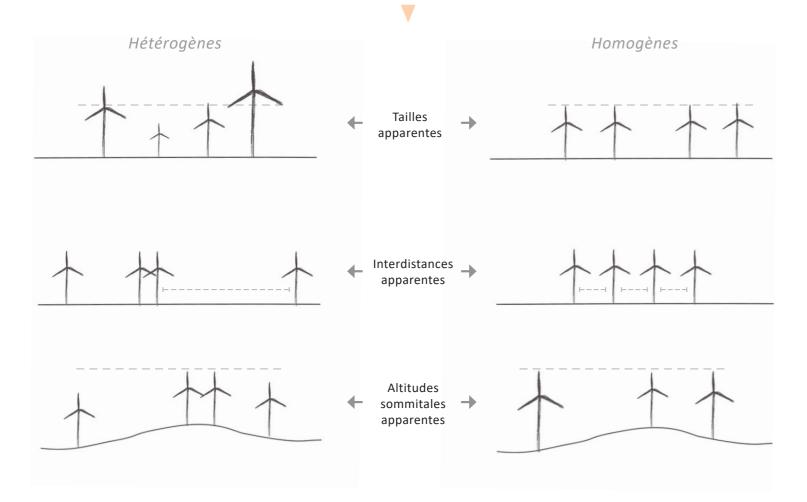
#### LECTURE DU PROJET ÉOLIEN

OMOGÉNÉITÉ / HÉTÉROGÉNÉITÉ DES TAILLES APPARENTES : On parle d'homogénéité des tailles apparentes lorsque toutes les éoliennes d'un parc apparaisent avec une taille constante (même angle vertical apparent) dans le champ visuel. À contrario lorsqu'elles apparaissent dans plusieurs plans différents, leurs tailles apparentes ne sont pas constantes, on parle d'hétérogénéité.

OMOGÉNÉITÉ / HÉTÉROGÉNÉITÉ DES INTERDISTANCES APPARENTES : On parle d'homogénéité des interdistances apparentes lorsque les éoliennes apparaissent dans le champ visuel avec un écartement régulier entre les machines. À contrario lorsque cet écartement apparent n'est pas constant entre éoliennes d'un même parc, on parle d'hétérogénéité.

OMOGÉNÉITÉ / HÉTÉROGÉNÉITÉ DES ALTITUDES SOMMITALES: On parle d'homogénéité des altitudes sommitales apparentes lorsque les extrémités des pales des éoliennes d'un même parc apparaissent à hauteur égale dans le champ visuel, indépendamment du modelé du relief sur lequel elles sont implantées.

HOMOGÉNÉITÉ - HÉTÉROGÉNÉITÉ



ISIBILITÉ PAYSAGÈRE: Un paysage ou un élément de paysage peut être qualifié de lisible lorsqu'il est facilement identifiable par l'observateur, perçu avec clarté et qu'il s'articule de façon cohérente avec les autres éléments du paysage. Au contraire, un élément peu lisible apporte de la confusion dans la compréhension d'un paysage.

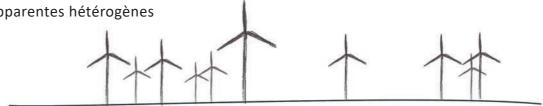
FFET DE BROUILLAGE: Le brouillage du motif éolien correspond à la superposition de mâts ou de pales dans le même angle du champ visuel, il peut diminuer la lisibilité individuelle de chaque élément et ainsi complexifier l'intégration paysagère de l'ensemble.

LISIBILITÉ D'UN PARC ÉOLIEN



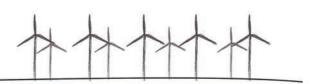
#### Facteurs de mauvaise lisibilité :

- Éoliennes dans des plans multiples
- Superposition des rotations des pales
- Interdistances apparentes hétérogènes
- Tailles apparentes hétérogènes



#### Facteurs de lisibilité :

- Éoliennes dans un nombre limité de plans visuels
- Motif d'implantation identifiable et simple
- Effet de perspective
- Interdistances apparentes homogènes
- Tailles apparentes homogènes



# LECTURE DU PROJET ÉOLIEN DANS UN PAYSAGE ÉOLIEN OU AVEC ÉOLIENNES

FFETS CUMULATIFS: Il s'agit des effets induits par le projet s'ajoutant aux effets déjà constatés à l'état initial (par rapport aux autres parcs éoliens exploités par exemple).

Brouillage de la lecture des motifs des différents parcs



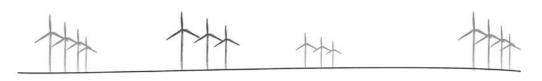
FFETS CUMULÉS: Il s'agit des effets induits par le projet s'ajoutant aux effets des autres parcs projetés connus (autorisés ou ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale), conformément à l'article R122-5 du Code de l'Environnement, relatif aux études d'impacts. Ainsi, les projets connus mais n'entrant pas dans ce cas de figure n'ont pas à être pris en compte dans l'évaluation de ces effets.

Augmentation de l'emprise visuelle du motif éolien



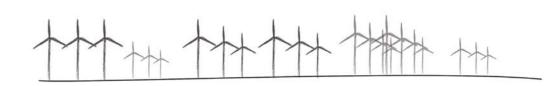
SATURATION VISUELLE: Caractérise la part de l'éolien sur l'horizon paysager: le terme de saturation indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans le paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et peut être analysé à plusieurs échelles: à l'échelle locale avec une évaluation depuis un point spécifique, et à l'échelle d'un secteur, avec une évaluation globale de la saturation ressentie lors de la traversée du territoire. L'analyse de la saturation visuelle fait intervenir les notions d'emprise visuelle occupée par le motif éolien et d'espace de respiration.

Multiplication des points d'appel



MPRISE VISUELLE HORIZONTALE OCCUPÉE: Portion horizontale du champ visuel (angle) dans
laquelle des éoliennes sont perçues depuis un point donné.

Saturation visuelle par le motif éolien ou effet d'encerclement depuis un point particulier



SPACE DE RESPIRATION: Portion horizontale du champ visuel (angle) entre la perception de deux parcs éoliens; espace avec absence du motif éolien.

IMPACTS POTENTIELS PAR EFFETS CUMULATIFS

Emprise horizontale du champ visuel occupé par le motif éolien (A+B)

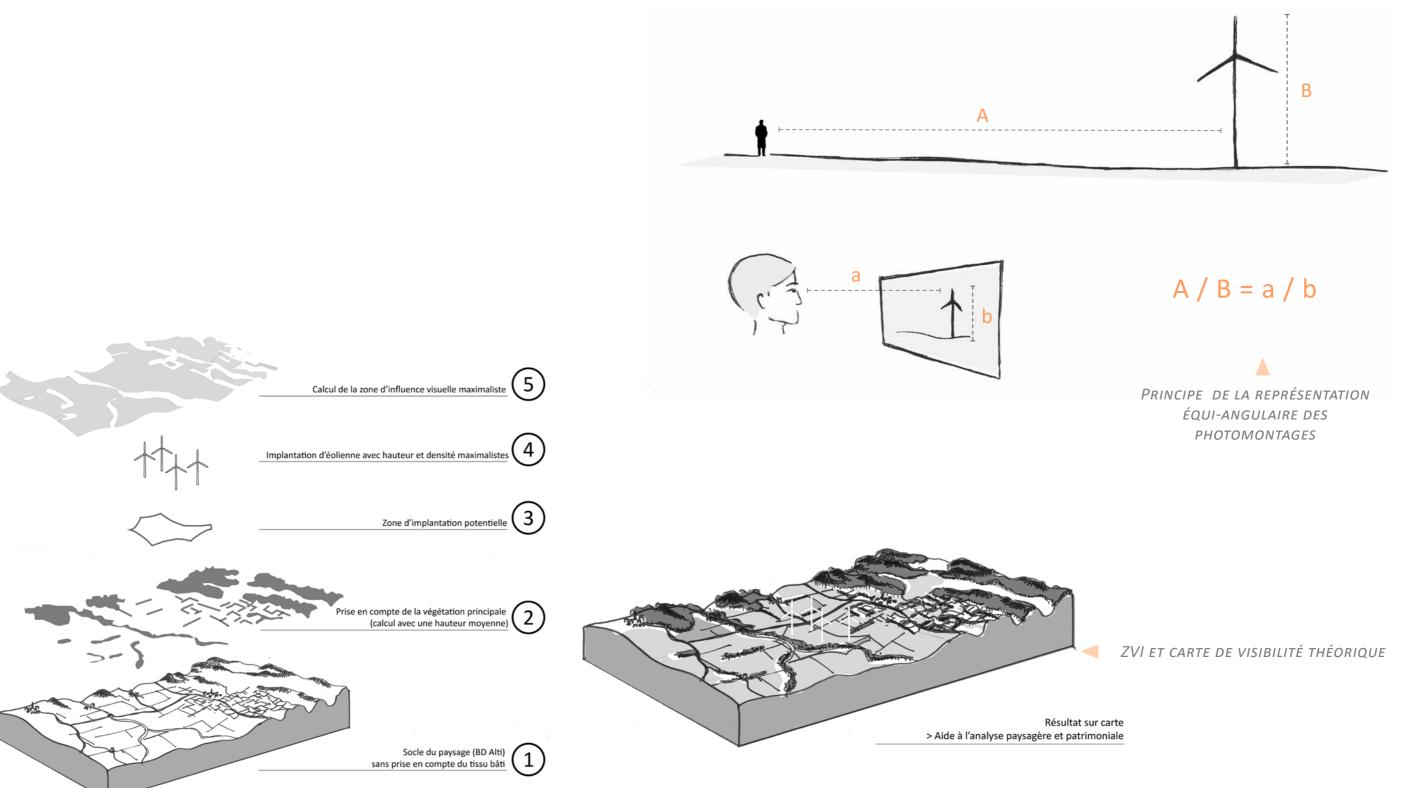
Espace de respiration

EMPRISE HORIZONTALE OCCUPÉE ET ESPACE DE RESPIRATION

#### OUTILS D'ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE

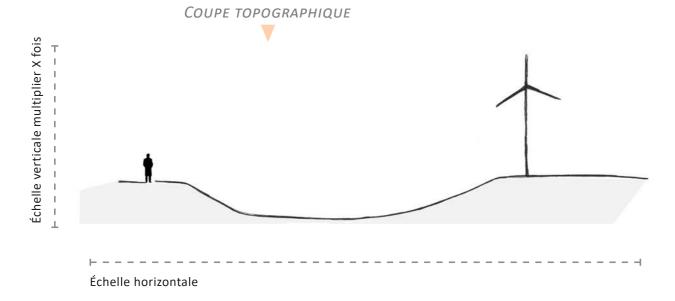
ARTE DE VISIBILITÉ: La carte de visibilité est un outil d'analyse qui spatialise les « Zone d'Inter-Visibilité » théorique (ZIV) aussi appelée « Zone d'Influence Visuelle ». Cette zone correspond à la portion de l'aire d'étude depuis laquelle le parc éolien sera théoriquement visible. La ZVI est obtenue à partir d'un calcul d'analyse spatiale via un système d'information géographique (SIG); cette modélisation peut tenir compte selon les données disponibles et choisies : de la topographie, des masques visuels constitués par les principales structures végétales, du bâti, de l'implantation des éoliennes et de leur hauteur... Les limites des cartes de visibilité théoriques résident dans la précision des données d'entrée utilisées et de celle de la modélisation. Le résultat obtenu est souvent maximaliste et théorique et doit être vérifié par les photomontages qui fournissent un résultat proche de la réalité du terrain.

PHOTOMONTAGE: Simulation visuelle permettant de modéliser et visualiser de façon réaliste l'insertion d'un ou plusieurs projets dans leur environnement. Cet outil est utilisé pour comparer les effets des différentes variantes d'implantation d'un projet et pour évaluer l'impact paysager du projet choisi. La réalisation des photomontages dans le cadre de l'étude d'impact s'appuie sur une méthode précise de réalisation des prises de vue (choix pertinent du point de vue, utilisation d'un trépied, conditions météorologiques anticipées...). Les photomontages sont ensuite créés de façon normée à l'aide de logiciels professionnels et d'une méthodologie qui permet d'assurer le bon positionnement des éoliennes dans le champ visuel et leur bonne dimension. Leur présentation respecte une vue équi-angulaire de manière à restituer de façon réaliste le paysage et les rapports d'échelle au plus proche de la vision humaine.



#### OUTILS D'ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE

OUPE TOPOGRAPHIQUE: Les coupes topographiques sont des outils permettant de mettre en relation les échelles du paysage avec celle des éoliennes. Elles permettent une représentation objective du projet dans son environnement. Les comparaisons de proportion (entre une vallée et une éolienne par exemple) et les points de vue (entre un monument et un groupe d'éoliennes par exemple) y apparaissent nettement. À noter que pour une lecture facilitée des proportions, les échelles verticales sont souvent dilatées par rapport aux échelles horizontales afin de mettre en avant les jeux de proportion. Les exagérations verticales sont toujours précisées afin que la coupe ne soit pas soumise à interprétation.



# COMPARAISON DE VARIANTES